

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 Juin 2019

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Lucie FRECON, Mme Agnès MARGOTAT, Mme Nicole MATHIEU, M. Antony PILON et M. Julien COLLANGETTE.

Mme Lucie FRECON a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9/05/2019.

Le compte-rendu de la séance du 9/05/2019 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION REGIE PECHE

Madame le Maire présente le procès-verbal du 28 mai 2019. Il en ressort un débet d'un montant de 98 €.

Madame le Maire propose d'accepter une remise gracieuse pour ce débet. (D1-2019-06-27).

Suite aux conseils de la trésorerie, il est proposé une réorganisation de la régie pêche avec un régisseur titulaire et trois sous régies (D2-2019-06-27). (D3-2019-06-27).

APPROBATION DU CA ZA 2018

Le Conseil municipal approuve le compte administratif pour le budget ZA n°3 du Canal (D4-2019-06-27).

Tous les terrains sont vendus. Le Conseil municipal délibère pour la dissolution du budget ZA.

Il se clôture avec un déficit de 7 772.85 € qui est repris par le budget communal. Pour rappel suite à la loi Nôtre les zones artisanales deviennent compétences des intercommunalités. (D5-2019-06-27).

CHANGEMENT MENUISERIE SALLE DES FETES

Le Conseil municipal décide de reporter la décision pour le prochain conseil.

CHANGEMENT FENETRES ET VOLETS APPARTEMENT 1ER ETAGE MAIRIE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du SIEL pour le changement des menuiseries extérieures du premier étage de la mairie dans le programme RENOLUTION. La subvention devrait être de l'ordre de 25% des dépenses.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour une aide supplémentaire. Le Conseil municipal valide cette proposition. (D7-2019-06-27).

DOSSIERS EN COURS

Convention ENIR : La commande des ordinateurs portables et tablettes est en cours.

Restaurant scolaire :

Madame le Maire fait le bilan de la réunion école et rencontre avec la MFR du Forez qui prépare et livre les repas pour la cantine. Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas malgré la hausse du tarif de la MFR au 1^{er} septembre 2019 mais de faire évoluer le règlement : « tout enfant inscrit à la cantine verra son repas facturé ».

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

7 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 24 juillet 2019 à 20h30.

Michelle Delorme, Maire de Chambéon.

